Pâturage lavandes-dins

TEMOIGNAGE D'AGRICULTEURS :

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

Par le passé, les exploitations agricoles étaient généralement constituées de 3 ateliers : l'élevage, les cultures et les lavandes-dins**. Ces systèmes favorisaient le pâturage des parcelles de lavandes-dins, permettant par la même occasion de les désherber et d'apporter un peu de fumure. Les exploitations se sont ensuite spécialisées et ces usages se sont perdus.**

Depuis quelques années, ces pratiques reviennent sur les exploitations et tendent à se développer. Des éleveurs plantent à nouveau des lavandes-dins ou des éleveurs viennent avec leur troupeau chez les lavandiculteurs.

Grâce au recueil de témoignages d'agriculteurs expérimentés, l'objectif est de caractériser quelques grands principes pour faire pâturer efficacement les lavandes-dins sans les abîmer. Ces pratiques demandent des connaissances et un bon sens de l'observation.

Ces entraides entre lavandiculteurs et éleveurs ne fonctionnent bien que si l'entente est bonne, que la confiance s'installe et que chacun s'adapte aux contraintes de l'autre et le respecte.

Exemple : Le déplacement d'un troupeau est compliqué mais un troupeau qui vient trop tardivement peut entraîner un fort développement des adventices, une concurrence pour la culture et donc une perte de rendement important.

LES LAVANDES-DINS

❖ Le stade des cultures

Causses du Lot à Soulomès (46) ©Bergers des Lavandes

Les brebis sont introduites quand les adventices commencent à se développer sur l'inter-rang. Le début de la période de pâturage est variable de mi-mars à début mai dans les secteurs tardifs. **Pour être bien mangée, l'herbe doit être peu développée.**

La sortie des brebis est décidée par le lavandiculteur, qui doit contrôler la parcelle pâturée. **Les exigences de propreté sont très différentes d'un producteur à l'autre**. Certains producteurs souhaitent qu'aucune fleur ne soit mangée et tolèrent un certain salissement. D'autres acceptent que quelques boutons floraux soient pâturés car la consommation des 1ères fleurs n'entrainerait qu'un faible impact sur le rendement, la maturité serait plus homogène, les cultures plus vigoureuses. Cette technique éliminerait mieux les adventices ce qui limiterait la concurrence hydrique.

L'espèce cultivée pourrait jouer. Les lavandins étant plus coriaces que les lavandes, les brebis pourraient rester plus longtemps sans les manger.

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

Retrait des brebis à quel stade de la culture…

Pour certains, quand les feuilles sont bien tendres, le bouton floral est encore dans les feuilles et que la teneur en huile essentielle est faible, les brebis commenceraient à manger les lavandes-dins: il faut alors les retirer. Il serait alors possible de les remettre quand les fleurs bleuissent et que l'huile essentielle monte. La culture ne serait plus appétente.

D'autres éleveurs pensent que les brebis peuvent rester jusqu'à ce que la hampe florale atteigne 6-8 cm.

❖ Les conditions de passage

Les brebis doivent passer quand les parcelles sont sèches pour :

- Eviter les problèmes de tassement du sol
- Limiter la pâture des lavandes-dins qui sont plus tendres et plus appétentes quand les plants sont humides par la rosée ou les pluies
- Empêcher les problèmes de piétin sur les pattes de brebis (infection des pattes)

Le passage des brebis doit se faire avant que les lavandiculteurs aient passé la bineuse ou le griffon. Sinon, le reste à pâturer n'est pas assez important et les brebis mangeront encore plus rapidement les cultures. **Malgré le passage des animaux, le lavandiculteur devra faire un désherbage mécanique** pour garder des cultures propres.

Degrés d'appétence pour les adventices			
+++	+	--	Avis divergent
○ Laiterons jeunes ○ Graminées ○ Chénopodes ○ Amarantes	○ Gaillet peu développé	○ Bouillon blanc ○ Centaurée du Solstice	○ Jeunes chardons

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

❖ Les périodes de passage

Causses du Lot à Soulomès (46) ©Bergers des Lavandes

Les brebis ne sont pas mises dans les plantations car elles tirent les jeunes plants, les arrachent. Dès la 2de année (1ère coupe), elles peuvent bien nettoyer les lavandes-dins qui présentent des adventices mais **l'observation doit être vraiment attentive pour les sortir avant qu'elles n'attaquent les cultures encore petites**.

Si les brebis sont disponibles et en fonction de l'année, il est en général possible de faire 2 passages au printemps et un à l'automne. Le passage d'automne est souvent moins nourricier car les adventices peuvent être moins développées ou sèches et le troupeau passe plus rapidement. Mais les conditions météorologiques de l'année influent beaucoup sur ces passages.

Astuce : Les brebis ont plus faim le matin. Si les adventices sont nombreuses, les brebis nettoieront mieux la parcelle mais elles auront aussi plus tendance à manger la culture. La prudence est donc de mise…

QUELQUES GRANDES IDEES AVANT DE COMMENCER

❖ Les surfaces de dégagement

Des surfaces dites de dégagement doivent être prévues pour le bien-être du troupeau et le bon fonctionnement entre les deux partis. Elles sont des zones de bois, de landes, de prairies dont l'éleveur ou le berger a besoin pour :

Parcelle de lavandes (46) ©Bergers des Lavandes

- **Mettre en place les parcs de nuit** avec de l'ombre et des doubles clôtures pour limiter les attaques de loup. Les brebis vont pâturer les parcelles autour puis reviennent là pendant quelques nuits
- **Attendre que les parcelles de lavandes-dins sèches en cas de pluie ou de fortes rosées**, le troupeau peut alors se replier.
- **Diversifier l'alimentation : Parfois, les brebis « s'ennuient »,** et ne mangent plus les adventices ou se mettent à manger les plants alors qu'il reste de l'herbe**. Le berger doit repérer ce moment critique et sortir les brebis**, les mettre quelques heures ou jours dans d'autres types de pâturages (landes, bois, prairies…) puis revenir dans les parcelles.

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

- **Respecter les périodes de repos des brebis** : Elles ne pâturent pas toute la journée et aux mêmes heures en fonction des saisons. Au début du printemps, elles chaument (se reposent) moins qu'en fin de printemps où elles mangeront tôt le matin et tard le soir mais seront inactives une partie de la journée. Il faut alors avoir une surface de dégagement adaptée avec de l'ombre.

❖ Pas tout le monde en même temps

En fonction de l'âge et de la période de l'année, certaines brebis ne devront pas être dans les lavandes-dins :

- Les **agnelles** sont actives et circulent beaucoup, il faut éviter de les mettre. Si elles sont présentes, avoir une vigilance accrue car elles semblent plus gourmandes et attaqueront plus rapidement la culture.
- **Les mères** ont des besoins nutritionnels très importants pour avoir une bonne lactation. **Les agneaux** ont besoins de sauter, de jouer. Ils **ne doivent pas non plus pâturer dans les lavandes-dins**.
- Les brebis marchent beaucoup dans les lavandes-dins. **Celles qui viennent de lutter, sont plus fragiles**, ne doivent pas rester avec les troupeaux gardés. Le risque d'infertilité et d'avortement est plus important.

❖ Chacun son caractère

Les brebis pâturent toutes dans les lavandes-dins mais en fonction de leur race, elles ont chacune leur caractère :

- Les Préalpes et les Mourérous : brebis rustiques plutôt actives, qui mangent facilement les adventices mais qui attaquent plus facilement les lavandes-dins.
- Les Mérinos ou Métisses : brebis tranquilles mais qui s'ennuient rapidement dans les parcelles et sont un peu plus difficiles sur certaines adventices.

Et les chiens…

La présence des chiens est variable en fonction des bergers. Globalement, il semblerait que **pour les brebis gardées, les chiens de protection et de travail soient avec le berger et le troupeau**. P**our les brebis parquées, seuls les chiens de protection restent avec le troupeau**. Les brebis sortent tranquillement du parc le soir pour rejoindre le parc de nuit ou la bergerie.

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

LES BREBIS PARQUEES

Dans les parcs, les brebis pâturent tranquilles sans stress et s'étalent doucement dans les parcelles.

Le parcage des brebis demande de l'organisation de la part du berger ou de l'éleveur. En effet, il faut programmer à l'avance les lieux des parcs de nuit. Les brebis devront avoir à manger pour quelques jours aux alentours pour éviter trop de main d'œuvre et de mouvement du troupeau.

Le berger, pendant qu'il (dés)installe les parcs, doit impérativement **surveiller 2-3 fois par jour pour vérifier que les brebis n'ont pas commencé à attaquer les lavandes-dins**. La **vigilance est particulière quand les boutons floraux sont présents**.

Il faut tout toujours inclure les tournières enherbées qui seront des aires de retournement, d'attente et de repos pour les brebis.

Pour un meilleur travail, les grandes parcelles peuvent être séparées en plusieurs parcelles afin de faire des petits parcs regroupant des troupeaux de maximum 300-400 bêtes, permettant une surveillance plus aisée, et en ne les y laissant pas plus de 2h.

Un taux de chargement semble très variable et difficile à calculer car il dépend de nombreux facteurs (présence d'adventices, appétence des brebis, exigence du lavandiculteur…), **seule la surveillance et la connaissance des habitudes de chacun permet de faire un bon travail pour les 2 parties** (éleveur et lavandiculteur).

LES BREBIS GARDEES

Les bergers doivent être particulièrement vigilants en présence de cultures (sainfoin, céréales…) dans les parcelles voisines. Les brebis doivent aller pâturer correctement jusqu'aux abords de l'autre parcelle mais sans la manger. Il est possible **d'installer un filet juste pour les dissuader**.

Pour les grandes parcelles, mieux vaut ne pas laisser les brebis sur l'ensemble de la parcelle mais plutôt les guider sur une partie, les faire avancer tranquillement puis passer dans l'autre sens un peu plus loin et ainsi contrôler la progression des brebis dans la parcelle.

La garde des brebis doit se faire sans stress, sans chien trop agressif pour éviter que les brebis ne courent et ne passent trop fort au-dessus des lavandes-dins et ne les cassent.

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PATURAGE DES LAVANDES-DINS

Pâturage lavandes-dins

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Le pâturage des lavandes-dins permet de contrôler le développement des adventices tout en diminuant le travail manuel et en nourrissant un troupeau.**
- **Un troupeau, ce n'est pas que des brebis, elles sont accompagnées d'un berger, de surface de dégagement, d'eau, de chiens, …**
- **L'éleveur ou le berger doit surveiller quand les brebis commencent à s'ennuyer et à manger les lavandes-dins.**
- **Seule la surveillance et la connaissance des habitudes de chacun permettent de faire un bon travail pour les deux parties (éleveur et lavandiculteur).**

Un grand merci aux éleveurs qui ont participé par leurs témoignages à la rédaction de cette fiche ainsi qu'à « Bergers des Lavandes » pour les belles photographies.

Contact : Sarah PARENT & Marine PLANCQUAERT- Chambre d'Agriculture 04

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION